

# L'ASSURANCE AUTONOMIE

## MÉMOIRE SUR LE LIVRE BLANC : L'AUTONOMIE POUR TOUS

LIVRE BLANC SUR LA CRÉATION D'UNE ASSURANCE AUTONOMIE

Présenté le mercredi 13 novembre 2013 à 15 h.

Lors des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : L'AUTONOMIE POUR TOUS livre blanc sur la création d'une assurance autonomie



5 novembre 2013



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Présentation du Regroupement des popotes roulantes.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Présentation des popotes roulantes .....</b>	<b>2</b>
Un service essentiel au cœur d'une communauté engagée.....	2
<b>3. Introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>4. Les principaux constats .....</b>	<b>3</b>
4.1 Conséquences sur la gestion des popotes roulantes .....	3
4.1.1 Augmentation de la demande de services .....	3
4.1.2 Développement de nouvelles popotes .....	3
4.1.3 La réalité du bénévolat.....	4
4.1.4 Des stratégies à élaborer .....	4
4.2 Enjeux d'une augmentation de la bureaucratie pour les prestataires et les bénéficiaires .....	4
4.2.1 Suivi du dossier du bénéficiaire .....	4
4.2.2 Uniformisation du coût des repas.....	5
4.2.3 Choix, sélection et contrôle des prestataires.....	5
4.2.4 Remboursement du service par l'assurance autonomie et facturation.....	5
4.3 Conséquences sur l'autonomie des popotes roulantes et du milieu communautaire autonome .....	6
4.3.1 Sélection des bénéficiaires – La personne desservie avant tout.....	6
4.3.2 Autonomie des organismes communautaires autonomes.....	6
4.3.3 EÉ SAD vs popotes roulantes.....	6
4.4 Conséquences de l'assurance autonomie sur les bénéficiaires potentiels et actuels .....	7
4.4.1 Admissibilité .....	7
4.4.2 Liberté de choix du prestataire .....	7
<b>5. Les recommandations du Regroupement des popotes roulantes .....</b>	<b>8</b>
RECOMMANDATION 1 – Établissement de normes nationales de gestion de l'assurance autonomie.....	8
RECOMMANDATION 2 – Comités sectoriels de gestion de l'assurance autonomie .....	8
RECOMMANDATION 3 – Admissibilité du service de popote roulante gérée par les organismes et non par les gestionnaires de cas.....	8
RECOMMANDATION 4 – Conserver l'autonomie de gestion des popotes roulantes .....	8
RECOMMANDATION 5 – Uniformisation régionale du prix des repas.....	9
RECOMMANDATION 6 – Les personnes déjà desservies : la priorité.....	9
RECOMMANDATION 7 – Protection du budget à la mission des popotes roulantes.....	9
RECOMMANDATION 8 – Augmentation du financement à la mission .....	9
RECOMMANDATION 9 – Système informatique centralisé.....	9

RECOMMANDATION 10 – Délai de remboursement inclus dans les ententes de service .....	9
RECOMMANDATION 11 – Liberté de choix du prestataire par le bénéficiaire .....	9
RECOMMANDATION 12 – Rallier nos forces plutôt que bureaucratiser .....	10
<b>6. Conclusion.....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe 1.....</b>	<b>A</b>
La liste des membres du Regroupement des popotes roulantes.....	A
<b>Annexe 2.....</b>	<b>F</b>
Questionnaire sur le livre blanc de l'assurance autonomie.....	F
Réponses au questionnaire.....	F
<b>Annexe 3.....</b>	<b>J</b>
Lettres d'appui.....	J





## 1. PRÉSENTATION DU REGROUPEMENT DES POPOTES ROULANTES

Fondé officiellement en 1992, le Regroupement des Popotes roulantes et autres services alimentaires bénévoles (PRASAB) regroupe plus de 150 organismes bénévoles, provenant de 15 régions au Québec, qui ont comme activité d'offrir des repas ou des aliments aux personnes en perte d'autonomie ou éprouvant des difficultés à se nourrir convenablement.

Le regroupement soutient et encourage le développement des services alimentaires bénévoles tels que :

- popotes roulantes;
- dîners communautaires;
- autres organismes œuvrant dans ce domaine.

Objectifs :

- Favoriser les échanges d'informations entre les personnes et les groupes qui s'occupent activement des services alimentaires bénévoles au Québec.
- Sensibiliser la communauté aux divers avantages des services alimentaires bénévoles dans le maintien de la qualité de vie.
- Représenter les membres auprès des diverses instances gouvernementales et auprès d'autres regroupements

Les organismes membres comptent sur la disponibilité de plus de 9 000 bénévoles qui œuvrent autant à l'administration qu'aux cuisines et à la livraison.

Sur une période annuelle, l'ensemble des membres distribue plus d'un million de repas chez les bénéficiaires. Un service direct, à domicile, dans plus de 27 000 foyers québécois, rejoignant ainsi plus de 33 000 personnes majoritairement âgées.

Depuis sa mise sur pied, le Regroupement travaille à soutenir les efforts locaux, à en maximiser les retombées au niveau provincial, à créer des outils communs, à ouvrir des réseaux de communication pour unifier la voie des organismes membres. Au fil des ans, ce soutien a pris diverses formes, toujours suivant les besoins exprimés par les bénéficiaires, les bénévoles et responsables des popotes roulantes. Tous les outils développés ont pour but de faciliter la tâche de ces personnes dévouées au mieux-être des aînés.

Cet engagement à faciliter les tâches des bénévoles qui dévouent temps et énergie auprès des personnes en perte d'autonomie demeure le moteur de notre action.

Notamment, le Regroupement des popotes roulantes offre du soutien à ses membres par le biais de la publication du bulletin de liaison trimestriel le Menu du Jour, ainsi que de l'infolettre le Baladeur; l'offre d'un logiciel de gestion des popotes roulantes avec formation et support – Winvision; un site Web présentant le Regroupement, ses actions, ses représentations, le projet de repérage « Une popote près de chez vous », ainsi qu'une section pour les membres; la conception de guides divers (Normes et lignes directrices de fonctionnement, carnet du bénévole, recueil de recettes, etc.); l'organisation d'activités d'information et d'échanges telles que congrès annuel, sessions de formation sur mesure à l'intention des responsables et bénévoles des popotes roulantes, ateliers; un service d'accueil et de référence à partir d'un secrétariat permanent; la distribution de matériel nécessaire au service : tabliers, affiches sur l'hygiène et la salubrité, etc.

## 2. PRÉSENTATION DES POPOTES ROULANTES

### UN SERVICE ESSENTIEL AU CŒUR D'UNE COMMUNAUTÉ ENGAGÉE

Depuis déjà 47 ans au Québec, la popote roulante est un service de livraison de repas à domicile offert par des bénévoles aux aînés, aux personnes en perte d'autonomie temporaire ou permanente, aux malades chroniques et aux handicapés.

À l'heure actuelle, près de 300 groupes offrent le service à la grandeur de la province, ce qui représente une aide tangible à des milliers de citoyens vivant une situation de perte d'autonomie. Ils sont présents autant en milieu urbain que rural. Mars 2006 a marqué le 40<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la première popote roulante au Québec : de 2 000 repas livrés en 1966, c'est maintenant plus d'un million de repas qui sont désormais livrés annuellement par des bénévoles.

Le service de popote roulante consiste à offrir majoritairement des repas chauds livrés à domicile aux personnes ayant besoin d'un appui leur permettant de demeurer chez elles plutôt qu'en institution. Il s'agit donc de privilégier leur autonomie et de les soutenir dans leur volonté de demeurer dans leur environnement le plus longtemps possible. C'est un complément essentiel au maintien à domicile. Il permet également d'offrir un répit aux proches aidants en les libérant de la tâche de la préparation des repas.

En plus d'offrir un repas sain et équilibré, la popote roulante, par le biais des contacts pour la prise des commandes et la livraison, assure également une vigie. Les bénévoles et les employés sont des personnes impliquées et engagées qui ont l'intérêt et le bien-être des bénéficiaires à cœur. En effet, le repas n'est parfois qu'un prétexte pour briser l'isolement puisque le bénévole est la seule personne qu'ils auront l'occasion de voir dans la journée. De plus, les bénévoles exercent une surveillance minimale qui permet de détecter une détérioration possible dans l'état de santé des personnes visitées.

Ce qui demeure incontournable, c'est la participation de milliers de bénévoles. Ceux-ci représentent la pierre angulaire des popotes roulantes. Une popote roulante est composée généralement d'une vingtaine de bénévoles qui travaillent, à tour de rôle, en équipe de sept ou huit : un cuisinier, deux aides-cuisiniers, un chauffeur, deux baladeurs, deux plongeurs. Ces bénévoles sont des personnes qui désirent s'impliquer dans leur communauté et qui, grâce à leur travail, permettent de fournir des repas à coût modique aux personnes en perte d'autonomie. Animés par des valeurs de solidarité et de partage, ils participent par le fait même au bien-être de leur communauté.

Chaque région du Québec s'investit à sa façon dans le service de la popote roulante, en fonction des besoins des personnes qu'elle dessert et des particularités de son environnement.

## 3. INTRODUCTION

Étant donné la nature du service offert par les popotes roulantes, ces dernières se sentent directement interpellées par l'annonce qui a été faite de créer une assurance autonomie. Nous attendons avec impatience la sortie du livre blanc qui révélerait la vision du gouvernement sur la manière dont serait orchestré ce grand projet de société.

Le Regroupement des popotes roulantes a le mandat des popotes membres de rédiger ce mémoire en leur nom. Ce mémoire se veut donc la parole des popotes roulantes du Québec, exprimant non seulement les craintes et inquiétudes face à certains aspects de ce vaste projet, mais également offrant au gouvernement des suggestions quant à la manière dont pourrait être déployée et gérée cette nouvelle infrastructure.

Afin d'entendre la voix de ses membres, le Regroupement leur a demandé de répondre à un questionnaire (*Annexe 2*). Vous trouverez donc des chiffres et statistiques issus de cette étude dans le présent mémoire.

## 4. LES PRINCIPAUX CONSTATS

Bien que satisfaits de l'initiative de créer une assurance autonomie qui permettra de sécuriser un budget uniquement dédié à la reddition de soins aux personnes en perte d'autonomie, afin que ces dernières puissent habiter où elles désirent le plus longtemps possible, le Regroupement tient à faire part de ses appréhensions concernant la mise en application du projet d'assurance autonomie. Le projet étant vaste et le document présenté succinct, la plupart de ces inquiétudes découlent du fait que le Regroupement ne sent pas qu'il a en main toutes les informations sur la manière dont sera orchestrée cette vaste entreprise. Ceci ne permet pas au Regroupement d'évaluer de manière objective les tenants et aboutissants du projet qui est proposé.

### 4.1 CONSÉQUENCES SUR LA GESTION DES POPOTES ROULANTES

#### 4.1.1 Augmentation de la demande de services

L'augmentation de la demande de services se fait déjà sentir dans les popotes roulantes du Québec. Pour l'instant, la plupart des popotes roulantes n'ont pas de liste d'attente. Cependant, plusieurs popotes roulantes<sup>i</sup>, sans avoir de liste d'attente, refuseront des personnes parce que l'organisation de la popote (uniquement bénévole, manque de personnel, manque de fonds, manque de fournisseurs ou n'ont pas l'infrastructure adéquate pour permettre de produire plus de repas, etc.) ne permet pas d'offrir le service à plus d'un certain nombre de bénéficiaires. Lorsque les popotes roulantes se font demander si elles seraient disposées à offrir le service à un plus grand nombre de bénéficiaires, la grande majorité<sup>ii</sup> d'entre elles exprime le fort désir de le faire, mais uniquement si les ressources nécessaires sont disponibles.

De plus, en ce moment, la grande majorité des popotes roulantes offrent le service de livraison 2 à 3 jours par semaine. Dans le cas où il leur serait demandé d'offrir le service au moins 5 jours par semaine, la plupart<sup>iii</sup> de ces popotes sont ouvertes à fournir les efforts et développer leur service. Cependant, si le service n'est pas actuellement de 5 jours, c'est qu'elles sont dans l'incapacité de l'offrir.

Dans les deux cas, ce qu'il manque, principalement, c'est du financement permettant d'avoir la possibilité d'engager des ressources humaines pour prendre les appels et recruter, accueillir et gérer les bénévoles, d'acquérir le matériel nécessaire à une augmentation de rendement, etc.

##### 4.1.1.1 Financement à la mission

Le fait que les popotes roulantes sont des organismes qui font appel à des bénévoles est une richesse en soi. Il est important que le gouvernement reconnaisse et considère cette variable lors de l'allocation du financement de base à la mission. En effet, cette augmentation de la demande implique également une augmentation des frais de gestion des bénévoles. Un poste de gestionnaire de bénévoles, à temps plein pour la plupart<sup>iv</sup>, devra être créé dans chacune des popotes roulantes, ceci afin d'effectuer le recrutement, l'accueil et la gestion des bénévoles et des horaires de bénévolat. Ce gestionnaire devra recevoir les formations et le soutien nécessaires à la réalisation de ces tâches qui sont complexes et spécialisées. Est-ce que ce poste supplémentaire, requis, sera considéré lors du calcul du financement à la mission des popotes roulantes?

#### 4.1.2 Développement de nouvelles popotes

L'assurance autonomie offre au bénéficiaire la possibilité d'obtenir les services qu'il désire à son lieu d'habitation. Cependant, ce ne sont pas toutes les municipalités du Québec qui sont desservies par un service alimentaire à domicile, qu'il soit sous forme de livraison de repas tel que les popotes roulantes, ou bien offert par une ÉESAD sous forme de préparation de repas. Comment le gouvernement compte-t-il pallier ce manque? Est-ce qu'un financement sera offert à qui désire démarrer ce type de service? Il est certain que, compte tenu de la nature du service, le Regroupement

privilégie la solution du démarrage d'une popote roulante dans la région non desservie : ceci permet une implication citoyenne de la communauté locale à travers le bénévolat et permet également de fournir des repas complets et équilibrés livrés par des bénévoles, assurant ainsi une stabilité de personnel. Cependant, le démarrage d'une popote roulante n'est pas une petite tâche et cette démarche se doit d'être planifiée et financée en fonction des besoins locaux.

### **4.1.3 La réalité du bénévolat**

#### **4.1.3.1 Le visage changeant du bénévolat**

Il est essentiel de garder en tête que malgré toute la bonne volonté ce ne sont pas toutes les régions qui arrivent à recruter tous les bénévoles nécessaires à la livraison des repas. La réalité du bénévolat actuel est telle qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des bénévoles qui seront présents 4 à 5 jours semaine toute l'année. Il est donc nécessaire qu'une sensibilisation nationale stimulant la population à faire du bénévolat soit faite afin que les services bénévoles perdurent et prospèrent.

#### **4.1.3.2 Formations spécialisées**

Plusieurs popotes roulantes, présentement, ne sont pas outillées pour accepter certaines clientèles (déficits cognitifs, handicapés intellectuels, santé mentale, etc.). En élargissant l'assurance autonomie à toute personne en perte d'autonomie, ces clientèles se retrouvent dorénavant à systématiquement faire partie des personnes desservies. Est-ce que des formations gratuites seront offertes aux bénévoles afin qu'ils soient habilités à traiter avec ce type de clientèle?

### **4.1.4 Des stratégies à élaborer**

Des stratégies devront donc être élaborées afin de pallier la situation et aider ces popotes roulantes à fournir ce service indispensable. La motivation au sein des popotes roulantes est présente. Ce qu'il manque, c'est un financement adapté aux besoins et à la réalité, ainsi que des formations et un soutien de la part des instances publiques et gouvernementales.

## **4.2 ENJEUX D'UNE AUGMENTATION DE LA BUREAUCRATIE POUR LES PRESTATAIRES ET LES BÉNÉFICIAIRES**

On préconise le CSSS pour coordonner la totalité des services offerts au bénéficiaire. Ceci est logique et même souhaité, dans la mesure où cela pourra aider le bénéficiaire à gérer et coordonner les services dont il a besoin. Cependant, plusieurs craintes sont soulevées par le milieu des popotes roulantes en lien avec cette coordination.

### **4.2.1 Suivi du dossier du bénéficiaire**

Un suivi rigoureux du dossier du bénéficiaire devra être fait étant donné que l'état de la personne desservie peut se dégrader rapidement. Selon le vérificateur général, « Il ressort de nos travaux que 93 % des dossiers [des 3 CSSS investigués] contenaient une évaluation des besoins, mais que 26 % de ces évaluations n'étaient pas à jour puisqu'elles dataient de plus d'un an. [...] seulement 48 % des dossiers examinés en comportaient un [plan d'intervention] »<sup>v</sup>. Est-ce que la situation se répétera avec l'implantation de l'assurance autonomie et l'obligation d'être suivi par un gestionnaire de cas pour recevoir les services requis?

Toujours selon le vérificateur général<sup>vi</sup>, les systèmes informatiques sont différents dans chaque CSSS. Est-ce qu'une centralisation des informations est préconisée? Comment les informations seront-elles transmises au prestataire de services? Comment le suivi du dossier se fera-t-il lorsque les informations sur l'autonomie du bénéficiaire seront modifiées par le gestionnaire de cas, ou bien que le prestataire de services sera témoin de changements? Il est primordial pour un prestataire de services de connaître les changements dans l'état du bénéficiaire, et ceci pour la sécurité de ce dernier. Dans le cas des popotes roulantes, non seulement ces informations sont primordiales lors de la

préparation du repas, mais elle l'est également lors de la livraison. Il est très important qu'un livreur connaisse les limitations du bénéficiaire afin d'effectuer non seulement une vigilance, mais de livrer le repas de façon adéquate.

#### **4.2.2 Uniformisation du coût des repas**

En ce moment, chaque popote roulante détermine le prix du repas selon ses capacités à offrir le prix le moins élevé possible, ceci en fonction de la réalité particulière de chacune d'entre elles. La grande majorité des répondants au sondage fait auprès de nos membres s'oppose à une nationalisation des prix.

#### **4.2.3 Choix, sélection et contrôle des prestataires**

Selon le livre blanc<sup>vii</sup>, les popotes roulantes restent sous l'impression que le CSSS aura seul droit de regard sur la gestion et la coordination de l'ensemble de l'assurance autonomie, et donc une main mise sur l'orchestration de la prestation des services. Il est dangereux, si c'est uniquement le CSSS qui a droit de parole sur le choix des prestataires, que certains soient avantagés au détriment d'autres et ce, pour de multiples raisons : économique, d'intérêt personnel, politique, etc.

##### **4.2.3.1 Sélection**

Il est essentiel de prioriser les services déjà existants en prenant en compte la mission première de chacun des organismes et entreprises : l'assurance autonomie offre des possibilités de financement, ce qui ouvre la porte à plusieurs organismes et entreprises, tant communautaires, d'économie sociale et privées de diversifier leurs activités en fonction de la demande. Ceci peut engendrer le dédoublement de services qui causeraient beaucoup de tort aux organismes ayant pour seule mission d'offrir des repas livrés à domicile.

##### **4.2.3.2 Contrôle**

Si on parle de choix de prestataire, on parle également de contrôle. Ce qui est écrit dans le livre blanc semble présager que le contrôle se fera par le CSSS. Ceci engendre les mêmes inquiétudes que pour le choix des prestataires. De plus, la diversité des services offerts est grande. Est-ce que le CSSS seul aura les compétences et les connaissances nécessaires au jugement de la qualité des services rendus?

#### **4.2.4 Remboursement du service par l'assurance autonomie et facturation**

Qu'une partie du repas soit payée par l'assurance autonomie implique une facturation du service à une entité gouvernementale, ici présumée comme étant la RAMQ<sup>viii</sup>. Est-ce qu'un système informatisé centralisé pour la facturation sera fourni aux organismes? En ce moment, la plupart<sup>ix</sup> des popotes roulantes ne possèdent pas de système de facturation, la plupart recevant le montant du repas livré à la livraison. De plus, il est nécessaire de préciser que, malgré le fait que le Regroupement des popotes roulantes offre gratuitement l'implantation d'un système de gestion et que plusieurs y ont souscrit, peu l'utilisent faute de temps et de ressources capables d'effectuer la transition vers ce système.

Comment se fera cette facturation : avant ou après la reddition du service? Il faudra également une assurance que les paiements se feront dans les délais indiqués par l'entente qui sera faite entre la popote roulante et le service payant la facture.

## 4.3 CONSÉQUENCES SUR L'AUTONOMIE DES POPOTES ROULANTES ET DU MILIEU COMMUNAUTAIRE AUTONOME

### 4.3.1 Sélection des bénéficiaires – La personne desservie avant tout

L'idée que les personnes désirant recevoir le service doivent passer par une évaluation du gestionnaire de cas n'est pas exclue par le Regroupement des popotes roulantes. Cependant, la crainte d'une surcharge de travail pour le gestionnaire de cas due à la demande, ainsi qu'à la multiplicité et la complexité de sa définition de tâche<sup>x</sup> engendre des inquiétudes. Dans la situation actuelle, les demandes proviennent parfois des CLSC, mais elles proviennent également de la famille ou du bénéficiaire lui-même. Le temps d'attente pour que le bénéficiaire reçoive le service est en moyenne de 1 à 2 jours à deux semaines. Les craintes sont grandes que ce passage obligé par une évaluation complète des besoins du bénéficiaire par le gestionnaire de cas occasionne un délai d'attente qui semble dépasser un mois<sup>xi</sup> et qui, dans ce cas, risque d'affecter grandement l'intégrité physique de la personne. Les personnes qui ont besoin de popote roulante sont bien souvent déjà en situation de perte d'autonomie avancée et, lorsque le besoin se fait sentir, il est urgent d'y remédier pour ne pas mener à l'accentuation de cette dernière. On parle ici de sécurité alimentaire, donc de réponse à un besoin vital. Si une personne dans le besoin doit attendre plusieurs mois avant que sa demande soit approuvée (si elle est approuvée), cela peut engendrer des complications de santé.

De plus, le Regroupement craint que les critères d'admissibilité à l'assurance autonomie des CLSC soient trop rigoureux. Une personne qui est cotée dans la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie suite à l'évaluation SMAF aura-t-elle accès à cette allocation, ou bien cette couverture ne sera réservée qu'aux personnes entrant dans la 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> catégorie? Le service de popote roulante est souvent préventif et dessert non seulement les personnes en perte d'autonomie avancée, mais également celles qui présentent un risque de perte d'autonomie à court ou moyen terme. Les popotes roulantes, lorsqu'une personne fait appel à leurs services, ont déjà leurs propres critères de sélection.

### 4.3.2 Autonomie des organismes communautaires autonomes

Il est primordial que les organismes communautaires autonomes conservent leur autonomie. Dans un contexte tel que celui dépeint par le livre blanc<sup>xii</sup>, les organismes communautaires autonomes ne veulent pas devenir des sous-traitants du gouvernement, mais des partenaires à part entière. Ceci engendre l'inquiétude que leur autonomie et leurs valeurs soient négligées au détriment d'une obligation à la performance et au rendement. Le désir du communautaire à contribuer est grand, mais ceci dans le contexte où les valeurs chères au milieu soient préservées telles que le bénévolat, le service chaleureux axé vers les besoins du bénéficiaire, le fait d'être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.

### 4.3.3 EÉSAD vs popotes roulantes

Dans le livre blanc<sup>xiii</sup>, les EÉSAD sont clairement mandatées pour la préparation de repas à domicile. Dans la réalité, comment est-ce que cela sera réalisé? Est-ce que, lorsqu'une EÉSAD du secteur préparera les repas à domicile, ce service aura préséance sur le service de popote roulante? Est-ce que le bénéficiaire aura la possibilité de choisir entre le fait de se faire préparer des repas à domicile et celui de se les faire livrer? Le milieu est inquiet pour le bénéficiaire dans le contexte où la préparation de repas sains et équilibrés est leur spécialité. Est-ce que le personnel provenant des EÉSAD, qui préparera les repas à domicile, sera du personnel qualifié et apte à offrir des repas de qualité égale ou supérieure à ce qui est offert par les popotes roulantes? Comment le contrôle en hygiène et salubrité sera-t-il effectué pour la préparation de repas à domicile? Le grand roulement de personnel<sup>xiv</sup> dans les EÉSAD inquiète grandement le Regroupement. Les bénéficiaires ont besoin de développer une relation de confiance avec LA personne qui viendra chaque jour chez elle lui préparer des repas. Elles ont besoin que les repas soient de qualité et présentent tous les nutriments nécessaires à une saine alimentation.

Il est, de ce fait, plus facile de fidéliser des bénévoles qui sont présents par conviction plutôt que des employés sous-payés.

## **4.4 CONSÉQUENCES DE L'ASSURANCE AUTONOMIE SUR LES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS ET ACTUELS**

### **4.4.1 Admissibilité**

#### **4.4.1.1 Personnes desservies bénéficiant déjà du service de popote roulante**

Qu'en est-il des personnes desservies qui reçoivent déjà la popote roulante? Ayant déjà été évaluées par la popote roulante et présentant une perte d'autonomie avérée, ces personnes devraient être d'emblée éligibles pour ce service, à l'assurance autonomie.

#### **4.4.1.2 Calcul de la perte d'autonomie**

Que se passera-t-il avec les bénéficiaires qui ne seront pas considérés comme ayant une perte d'autonomie assez sévère pour bénéficier de l'assurance autonomie? Souvent, le service de popote roulante profite à des personnes en légère perte d'autonomie qui vivent isolées et que la famille n'est pas en mesure d'aider. Dans les régions rurales principalement, le déplacement à l'épicerie est difficile, les transports en commun étant peu répandus et les distances à parcourir plus grandes. De plus, certaines personnes n'ont pas les compétences nécessaires pour se préparer un repas de qualité, par exemple lorsque c'était le conjoint qui préparait les repas et que ce dernier est décédé ou ne vit plus avec le bénéficiaire.

En ce moment, la plupart des popotes roulantes offrent le service de dépannage pour les pertes d'autonomie de courte durée. Cependant, il semble que les pertes d'autonomie de courte durée ne seraient pas couvertes<sup>xv</sup>. Suite au virage ambulatoire, le nombre de personnes en convalescence courte et moyenne durée, à domicile, avec perte d'autonomie ciblée est grandissant.

Le fait que ces cas de figure ne semblent pas être couverts par l'assurance autonomie engendre que, non seulement ces personnes n'auront pas droit au même type de soutien et d'encadrement, mais que, si elles demandent le service de la popote roulante sans passer par l'intermédiaire d'un gestionnaire de cas, la popote roulante risque de ne plus être en mesure de leur offrir le service. Une bonne partie de la population risque de souffrir de cette diminution/concentration de l'offre de services.

#### **4.4.1.3 Abolition possible du crédit d'impôt**

En ce moment, dans la plupart des popotes roulantes du Québec, selon des critères minimes de sélection, toute personne étant âgée de 70 ans et plus et en faisant la demande peut recevoir la popote roulante et bénéficier du crédit d'impôt. Que le crédit d'impôt soit aboli pour que ces fonds soient transférés dans la caisse de l'assurance autonomie n'est pas un mal en soi. La crainte est que la possible abolition du crédit d'impôt pour soutien à domicile engendre un appauvrissement de la classe moyenne demandant le service, mais ne satisfaisant pas les critères d'admissibilité de l'assurance autonomie, et dans les cas extrêmes, une diminution ou même une incapacité à recourir au service de popote roulante.

### **4.4.2 Liberté de choix du prestataire**

Il sera également primordial que le choix du prestataire de service soit laissé au bénéficiaire. En ce sens, les popotes roulantes considèrent que tout service alimentaire doit être considéré de la même manière et, de ce fait, que le bénéficiaire puisse choisir entre la livraison de repas à domicile et la préparation de repas à domicile, que ceux-ci ne

soient pas mutuellement exclusifs. Il serait également souhaitable que, le bénéficiaire puisse avoir le choix de changer de prestataire si ce dernier ne lui convient pas.

## 5. LES RECOMMANDATIONS DU REGROUPEMENT DES POPOTES ROULANTES

Afin d'aider les popotes roulantes à répondre adéquatement aux besoins actuels et à faire face à la croissance dans les demandes de services qu'entraînera inévitablement la mise en place de l'assurance autonomie, nous jugeons essentiel que certaines mesures soient instaurées dès maintenant.

### **RECOMMANDATION 1 – ÉTABLISSEMENT DE NORMES NATIONALES DE GESTION DE L'ASSURANCE AUTONOMIE**

Des normes nationales doivent être établies. Un comité national doit être créé, incluant, en plus des représentants des ministères concernés, des représentants des regroupements provinciaux impliqués. Ces normes nationales serviront de repères et marqueront les balises à respecter dans chacune des régions et/ou municipalités.

### **RECOMMANDATION 2 – COMITÉS SECTORIELS DE GESTION DE L'ASSURANCE AUTONOMIE**

Chaque région ou municipalité (selon ce qui sera établi) doit être dotée d'un comité de gestion de l'assurance autonomie. Ce comité sera constitué d'un représentant du CSSS local, d'un représentant de la Table de concertation des aînés, d'un représentant des citoyens, d'un représentant de l'Agence de la santé et des services sociaux locale et de tout autre représentant d'entités impliquées dans le processus (un représentant du communautaire, un du secteur de l'économie sociale, etc.). Ce comité sera responsable de la sélection et du contrôle de la qualité des services rendus par les prestataires accrédités. Il sera également responsable de veiller au bon déroulement du processus de sélection des prestataires et de voir à ce que le processus de sélection ne soit pas excessivement discriminatoire.

### **RECOMMANDATION 3 – ADMISSIBILITÉ DU SERVICE DE POPOTE ROULANTE GÉRÉE PAR LES ORGANISMES ET NON PAR LES GESTIONNAIRES DE CAS**

Les popotes roulantes ont déjà des critères d'admissibilité. Ces critères sont en fonction des valeurs du milieu communautaire autonome et sont autant préventifs que curatifs. Le Regroupement demande que ces critères soient reconnus par l'assurance autonomie, ainsi les popotes roulantes pourront procéder elles-mêmes à l'évaluation pour ce service, sans que le bénéficiaire ait à passer par le gestionnaire de cas. Cette recommandation permet aux popotes roulantes de conserver leur autonomie et de préserver leur mission première qui est d'assurer la sécurité alimentaire des personnes en perte d'autonomie. En procédant de cette manière, les personnes demandant le service de popote roulante n'auront pas à souffrir une attente qui aurait comme effet de porter atteinte à leur intégrité physique.

### **RECOMMANDATION 4 – CONSERVER L'AUTONOMIE DE GESTION DES POPOTES ROULANTES**

Les ententes de service pourront se faire avec des CSSS. Cependant, cette approche ne cadre pas avec l'approche du bénévolat comme geste gratuit. Les bénévoles choisissent auprès de qui ils s'engagent, ce qu'ils font, comment et quand ils le font. Par souci de conserver cette autonomie d'action, les ententes se feront à la discrétion des popotes roulantes, en respect avec leurs valeurs et ce, sans porter atteinte au financement de base à la mission de ces dernières. Les popotes roulantes demeureront ainsi en contrôle de leur organisme et les seules aptes à faire le choix des personnes à desservir, ce qui signifie que des critères d'efficacité et de rendement ne peuvent être imposés en échange d'un financement annuel.

## **RECOMMANDATION 5 – UNIFORMISATION RÉGIONALE DU PRIX DES REPAS**

Aucune nationalisation des prix des repas ne doit être faite, mais une régionalisation de ces derniers, en fonction du territoire et du type de service rendu pourrait être envisagée. Le cas échéant, le Regroupement demande une uniformisation du prix des repas, soit par région ou par municipalité, que le service soit rendu par une popote roulante, une entreprise d'économie sociale ou bien par le privé. Cette harmonisation se fera au sein de chacun des comités sectoriels de gestion de l'assurance autonomie.

## **RECOMMANDATION 6 – LES PERSONNES DÉJÀ DESSERVIES : LA PRIORITÉ**

Les personnes desservies bénéficiant déjà de la popote roulante doivent être prioritaires.

## **RECOMMANDATION 7 – PROTECTION DU BUDGET À LA MISSION DES POPOTES ROULANTES**

Le financement des popotes roulantes relève majoritairement des agences de la Santé et des services sociaux, dans le budget Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

Nonobstant la source du financement accordé, ce que réalisent les popotes roulantes demande un financement à la mission décent, qu'un organisme soit reconnu ou non comme prestataire pour l'assurance autonomie. Ceci permettant la coordination du groupe, la consolidation et le développement du service, l'implantation d'un poste de gestionnaire de bénévoles et l'encadrement et la formation des bénévoles.

## **RECOMMANDATION 8 – AUGMENTATION DU FINANCEMENT À LA MISSION**

À l'heure actuelle, certains groupes doivent consacrer temps et énergie à la recherche de financement en plus de répondre aux demandes de services. Advenant la mise en place de l'assurance autonomie, du financement supplémentaire sera requis. Les groupes doivent pouvoir compter sur un financement stable, année après année. Le financement permettra aux popotes roulantes l'embauche de personnel rémunéré pour les postes clés, notamment la préparation des repas et la gestion des bénévoles; de moderniser et agrandir les cuisines.

## **RECOMMANDATION 9 – SYSTÈME INFORMATIQUE CENTRALISÉ**

Avoir un système informatisé centralisé, permettant à toutes les entités, autant les CSSS impliqués que les prestataires de services de communiquer et échanger des informations pertinentes sur les bénéficiaires. Ce système permettra non seulement de garder les informations sur le degré d'autonomie des bénéficiaires à jour et de faire en sorte que le dossier de ces derniers suivra advenant un déménagement, mais servira également à facturer les services rendus qui seront remboursés par l'assurance autonomie.

## **RECOMMANDATION 10 – DÉLAI DE REMBOURSEMENT INCLUS DANS LES ENTENTES DE SERVICE**

Assurance que, dans chacune des ententes de service, les délais de paiement par l'entité qui gèrera le remboursement de l'assurance autonomie soient clairement établis.

## **RECOMMANDATION 11 – LIBERTÉ DE CHOIX DU PRESTATAIRE PAR LE BÉNÉFICIAIRE**

Des normes nationales doivent être rédigées afin qu'il soit clairement établi que c'est au bénéficiaire (ou à sa famille) de faire le choix du prestataire à adopter, et que le gestionnaire de cas est tenu de l'informer de tous les prestataires disponibles pour le type de service requis. Il sera également primordial que le bénéficiaire (ou sa famille) puisse déterminer s'il désire qu'une personne d'une EÉSAD vienne cuisiner les repas à domicile, ou bien qu'une popote les lui livre, si les deux services sont disponibles.

## RECOMMANDATION 12 – RALLIER NOS FORCES PLUTÔT QUE BUREAUCRATISER

Mais a-t-on réellement besoin de toute cette structure et des coûts que cette dernière engendre? Il serait possible de rallier les forces communes de chacun et d'ainsi parvenir à un résultat similaire, et ce sans alourdir le système d'une bureaucratie et d'un processus de sélection. Il est inquiétant de constater que, dans les prochaines années, ce système sera chargé à l'ensemble de la population. Nous sommes conscients, au Regroupement, du vieillissement de la population et allons dans le sens du livre blanc quant à la mobilisation des effectifs. Seulement, nous ne croyons pas que cela doive se faire en risquant la perte d'autonomie des organismes communautaires autonomes, ni en instaurant un processus de sélection qui semble faire en sorte que les bénéficiaires paieront plus que ce qu'ils déboursent en ce moment pour recevoir des services dont ils ont droit.

## 6. CONCLUSION

Nous sommes conscients qu'environ les deux tiers<sup>xvi</sup> des aînés vivent une vieillesse épanouie et productive. Justement, plusieurs de ces personnes âgées mettent à profit leurs capacités au service des groupes communautaires, dont les popotes roulantes.

Nous tenons d'ailleurs à souligner l'excellent travail des bénévoles à l'œuvre sur le terrain. Il ne faut cependant jamais oublier les personnes en perte d'autonomie qui ont droit à la meilleure qualité de vie possible malgré leurs pertes. Les popotes roulantes répondent à un besoin prioritaire et essentiel qui est de bien s'alimenter de façon régulière.

La popote roulante apporte un répit non seulement aux personnes qui reçoivent le repas, mais aussi aux proches aidants dont on connaît le dévouement, parfois au détriment de leur propre santé. Elle ne remplace pas le soutien de la famille, elle leur apporte un coup de pouce dont ils ont bien besoin. Le recours aux bénévoles des popotes roulantes est bien intégré par les divers intervenants du milieu de la santé; il faudrait maintenant que cette reconnaissance se traduise par un soutien financier égal aux efforts déployés.

En terminant, le Regroupement des popotes roulantes salue l'initiative du Ministère de la Santé et des Services sociaux d'organiser une consultation publique sur le livre blanc de l'assurance autonomie qui vise l'accessibilité aux services permettant aux aînés qui vivent avec des limitations fonctionnelles de demeurer le plus longtemps à domicile et d'améliorer ainsi les conditions des activités de la vie quotidienne et les activités de la vie fonctionnelle. En invitant la population et les organismes à se prononcer, le gouvernement démontre que la transformation démographique que vit le Québec demande des ajustements dans les priorités et les actions de tous ceux qui sont concernés. Par la diversité des discours et des recommandations entendus, nous sommes convaincus que le gouvernement saura prendre les orientations qui tiennent compte des recommandations.

Étant donné les modifications au projet d'assurance autonomie suite à ces consultations, nous nous attendons également à être entendus lors du dépôt du projet de loi.

<sup>i</sup> REGROUPEMENT DES POPOTES ROULANTES, Questionnaire - section Réponse à la demande, Annexe 2, p. F.

<sup>ii</sup> Ibid, Annexe 2, p. F.

<sup>iii</sup> Ibid, Annexe 2, p. F.

<sup>iv</sup> REGROUPEMENT DES POPOTES ROULANTES, Questionnaire - section Gestion des bénévoles, Annexe 2, p. G.

<sup>v</sup> VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2013-2014, Chapitre 4 – Personnes âgées en perte d'autonomie / Services à domicile, Québec, p.11.

---

vi Ibid, chapitre « Systèmes d'information », p.26-29.

vii GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, L'autonomie pour tous - Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie, Québec, La direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2013, p.23-25.

viii Ibid, p.31.

ix REGROUPEMENT DES POPOTES ROULANTES, Questionnaire - section Facturation, Annexe 2, p. G.

x GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Op. cit., p. 23-24.

xi VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, Op. cit., p. 14-15.

xii GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Op.cit., p.25.

xiii Ibid, p.25.

xiv MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT), Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif – Profil des entreprises d'économie sociale en aide domestique – Partie 1, Tableau synthèse, Québec, Publication Québec, p.23, 30.

xv GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Op. cit., p.4, 7, 13, 14-15, 18-23.

**À noter :** On mentionne partout longue durée et jamais courte durée. Il semble que les soins pour perte d'autonomie de courte durée soient couverts par d'autres régimes, p.22.

xvi INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (février 2012). Vieillir en santé au Québec, portrait de la santé des aînés vivant à domicile en 2009-2010, Zoom Santé, n°34, p. 2.



## ANNEXE 1

### LA LISTE DES MEMBRES DU REGROUPEMENT DES POPOTES ROULANTES

#### 01 Bas St-Laurent

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
C.A.B. de la Mitis	Mont-Joli	Membre	CAB
C.A.B. des Basques	Trois-Pistoles	Membre	CAB
C.A.B. des Seigneuries	Rivière-du-Loup	Membre	CAB
C.A.B. Rimouski/Neigette	Rimouski	Membre	CAB
Centre d'action bénévole Cormoran	St-Bruno-de-Kamouraska	Membre	CAB
Centre d'action bénévole de la région de Matane inc.	Matane	Membre	CAB
Centre d'Action Bénévole Région Témis	Dégelis	Membre	CAB
Popote gourmet roulant	Rimouski	Membre	Popote

#### 02 Saguenay-Lac St-Jean

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
Groupe bénévole Hermel Gauthier	Lac Bouchette	Membre	Asso. de quartier
Le Tournant 3F inc.	Dolbeau-Mistassini	Membre	Popote
Les Aînée-s de Jonquière	Jonquière	Membre	Popote
Popote Express Chicoutimi	Chicoutimi	Membre	Popote
Popote Mobile de la Baie	La Baie	Membre	Popote
Popote roulante Saint-Joseph d'Alma	Alma	Membre	Popote
Popote roulante Saint-Sacrement d'Alma	Alma	Membre	Popote
Service d'entraide Robervalois	Roberval	Membre	Popote

#### 03 Capitale-Nationale

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
Association bénévole Côte-de-Beaupré	Beaupré	Membre	Asso. régionale
Association Bénévole de Charlevoix	La Malbaie	Membre	CAB
Centre d'action bénévole Aide 23	Québec	Membre	CAB
Entraide des Aînés de Sillery	Québec	Membre	Asso. de quartier
Entraide Les Saules	Québec	Membre	Popote
La Fraternité Sainte-Marie de Vanier	Québec	Membre	Popote
Mouvement des services à la communauté de Cap-Rouge	Québec	Membre	Popote
Popote et Multi-Services	Québec	Membre	Popote
Service amical de la Basse-Ville	Québec	Membre	Popote
Service d'entraide communautaire Rayon de Soleil	L'Ancienne-Lorette	Membre	CAB
Service de La Baratte « La belle visite »	Québec	Membre	Popote

### 03 Capitale-Nationale (suite)

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
Service d'entraide Basse-ville	Québec	Membre	Popote
Service d'entraide Roc-amadour — Cuisine Soleil	Québec	Membre	Asso. de quartier

### 04 Mauricie

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
C.A.B. de Grand-Mère	Grand-Mère	Membre	CAB
C.A.B. de la Moraine	Saint-Narcisse	Membre	CAB
C.A.B. du Rivage	Trois-Rivières	Membre	CAB
C.A.B. Shawinigan/région	Shawinigan	Membre	CAB
Popote volante Rayon de Soleil	Shawinigan	satellite	Popote

### 05 Estrie

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
Aide Communautaire de Lennoxville et environs	Sherbrooke	Membre	Popote
C.A.B. du Granit	Lac Mégantic	Membre	CAB
C.A.B. R.H. Rediker	Stanstead	Membre	CAB
Carrefour du Partage de Magog CAB inc.	Magog	Membre	CAB
Centre d'action bénévole Des Sources	Asbestos	Membre	CAB
Centre d'action bénévole du Haut-St-François	Weedon	Membre	CAB
Centre de bénévolat Valcourt et région	Valcourt	Membre	CAB
Popote C.A.B. Coaticook	Coaticook	Membre	CAB
Popote roulante Saint-Camille	Saint-Camille	satellite	Popote
Popote roulante de Richmond	Richmond	Membre	Popote
Sercovie	Sherbrooke	Membre	Centre comm.
Service d'entraide bénévole de Brompton	Sherbrooke	Membre	Popote

### 06 Montréal

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
A.P.R.M.M.	Montréal	Membre	Asso. régionale
C.A.B. Bordeaux-Cartierville	Montréal	Membre	CAB
C.A.B. Montréal	Montréal	Membre	CAB
C.A.B. Ouest de l'Île	Sainte-Anne-de-Bellevue	Membre	CAB
C.A.D.R.E. — Échange de services de LaSalle	LaSalle	Membre	Asso. de quartier
Centre d'entraide le Rameau d'Olivier	Montréal	Membre	CAB
Centre du Vieux Moulin de LaSalle	LaSalle	Membre	Centre comm.
Entraide Ahuntsic-Nord	Montréal	Membre	Asso. de quartier
Groupe l'Entre-Gens inc.	Montréal	Membre	Popote
Popote Le Prévost	Montréal	Membre	Popote

## 06 Montréal (suite)

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
Popote roulante Anjou	Anjou	Membre	Popote
Popote roulante d'Ahuntsic	Montréal	Membre	Popote
Popote roulante Les Bons Mangeurs	Montréal	Membre	Popote
Résolidaire, réseau bénévole Hochelaga-Maisonneuve inc.	Montréal	Membre	Asso. de quartier
Santropol Roulant	Montréal	Membre	Popote

## 07 Outaouais

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
C.A.B. de Gatineau	Gatineau	Membre	CAB
C.A.B. de Hull	Gatineau	Membre	CAB
Regroupement des Clubs d'Âge d'Or	Gracefield	Membre	Asso. régionale

## 08 Abitibi-Témiscamingue

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
Corporation Universeau	Senneterre	Membre	Asso. régionale
Popote roulante d'Amos enr.	Amos	membre	Popote

## 09 Côte-Nord

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
C.A.B. de la Minganie	Havre Saint-Pierre	Membre	CAB
C.A.B. Le Nordest	Forestville	Membre	CAB
Centre de bénévolat de Port-Cartier	Port-Cartier	Membre	CAB
Centre de bénévolat Manicouagan	Baie-Comeau	Membre	CAB
Popote roulante « Les délices maison »	Les Bergeronnes	Membre	Popote

## 11 Gaspésie — Îles de la Madeleine

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
C.A.B. Chic-Chocs inc.	Sainte-Anne-des-Monts	Membre	CAB
C.A.B. Le Hauban inc.	Gaspé	Membre	CAB
C.A.B. Saint-Alphonse-Nouvelle	Maria	Membre	CAB
C.A.B. Saint-Siméon Port-Daniel	Paspébiac	Membre	CAB

## 12 Chaudière-Appalaches

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
Association Action Volontaire Appalaches	Thetford Mines	Membre	Asso. régionale
C.A.B. Bellechasse-Lévis-Lotbinière	Lévis	Membre	CAB
C.A.B. Concert'Action	Beaulac-Garthby	Membre	CAB
CECB Montmagny	Montmagny	Membre	CAB

## 12 Chaudière-Appalaches (suite)

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
Centre d'entraide Familiale de la MRC de Montmagny	Sainte-Apolline	Membre	Asso. de quartier
Entraide Solidarité Bellechasse	St-Lazare-de-Bellechasse	Membre	Popote
La Chaudronnée du Bel-Âge	Saint-Jean-Port-Joli	Membre	Popote
La Tournée des Marmitons	Montmagny	Membre	Popote
Lien-Partage inc.	Sainte-Marie-de-Beauce	Membre	Popote
Popote de Pontbriand	Thetford Mines	satellite	Popote
Popote de Scott	Scott	satellite	Popote
Popote de Sts-Anges	Sts-Anges	satellite	Popote
Popote de Vallée	Vallée-Jonction	satellite	Popote
Popote roulante Coleraine	Coleraine	Membre	Popote
Popote roulante de Disraeli	Disraeli	satellite	Popote
Popote roulante d'East Broughton	East Broughton	satellite	Popote
Popote roulante des Aulnaies	Sainte-Louise	Membre	Popote
Popote roulante Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	satellite	Popote
Popote roulante Saint-Camille de Lellis	St-Camille de Lellis	satellite	Popote
Popote roulante Sainte-Justine	Sainte-Justine	satellite	Popote
Popote roulante Sainte-Sabine	Sainte-Sabine	satellite	Popote
Service d'action bénévole Nouvel Essor	Lac-Etchemin	Membre	CAB
Service d'entraide de Saint-Lambert-de-Lauzon	Saint-Lambert-de-Lauzon	Membre	Asso. de quartier
Service d'entraide de Saint-Romuald inc.	Saint-Romuald	Membre	CAB

## 13 Laval

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
Bonjour, Aujourd'hui et Après	Laval	Membre	Popote
Centre d'entraide du Marigot	Laval	Membre	Asso. de quartier
Centre SCAMA	Laval	Membre	CAB
Groupe d'entraide La Rosée	Laval	Membre	Popote
Popote roulante de Sainte-Rose	Laval	Membre	Popote
Popote Roulante Saint-Ferdinand	Laval	Membre	Popote
Popote roulante Saint-Noël-Chabanel	Laval	Membre	Popote
Service bénévole Entraide Vimont-Auteuil	Laval	Membre	Asso. de quartier

## 14 Lanaudière

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
C.A.B. d'Autray inc.	Berthierville	Membre	CAB
Centre communautaire bénévole Matawinie	Chertsey	Membre	Centre comm.
Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin	Saint-Charles-Borromée	Membre	CAB
Centre de bénévolat Brandon	Saint-Gabriel-de-Brandon	Membre	CAB
Popote roulante La Plaine	Terrebonne	Membre	Popote

## 14 Lanaudière (suite)

Popote roulante Rive-Nord	Repentigny	Membre	Popote
Regroupement Bénévole de Montcalm	St-Esprit	Membre	Asso. de quartier

## 15 Laurentides

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
C.A.B Laurentides	Mont-Tremblant	Membre	CAB
C.A.B. Les Artisans de l'Aide	Saint-Eustache	Membre	CAB
C.A.B. Solange-Beauchamp	Sainte-Thérèse	Membre	CAB
Centre d'action Bénévole Léonie-Bélanger inc.	Mont-Laurier	Membre	CAB
Entraide bénévole des Pays d'en-Haut	Sainte-Adèle	Membre	Popote

## 16 Montérégie

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
C.A.B. La Seigneurie de Monnoir	Marieville	Membre	CAB
C.A.B. Boucherville	Boucherville	Membre	CAB
C.A.B. Contrecoeur	Contrecoeur	Membre	CAB
C.A.B. de Saint-Jean-sur-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu	Membre	CAB
C.A.B. L'Envolée	Sainte-Julie	Membre	CAB
C.A.B. Waterloo	Waterloo	Membre	CAB
Centre d'action bénévole de la Frontière	Lacolle	Membre	CAB
Centre d'action bénévole d'Iberville	St-Jean-sur-Richelieu	Membre	CAB
Centre d'entraide régional d'Henryville	Henryville	Membre	CAB
Centre de bénévolat Acton Vale	Acton Vale	Membre	CAB
Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe inc.	Saint-Hyacinthe	Membre	CAB
Centre de bénévolat Rive-Sud	Longueuil	Membre	CAB
Maison des aînés De Soulanges inc.	Saint-Polycarpe	Membre	Asso. de quartier
Popote Constante	Saint-Constant	Membre	Popote
Popote de la région de Bedford	Bedford	Membre	Popote
Popote roulante de Châteauguay	Châteauguay	Membre	Popote
Popote roulante de Salaberry-de-Valleyfield	Salaberry-de-Valleyfield	Membre	Popote
Service Popote roulante du CAB du Bas-Richelieu inc.	Sorel-Tracy	Membre	CAB
Sourire sans Fin	Saint-Rémi	Membre	Popote

## 17 Centre-du-Québec

Nom de l'organisme	Ville	Type de membre	Type d'organisme
C.A.B. du Lac St-Pierre	St-François-du-Lac	Membre	CAB

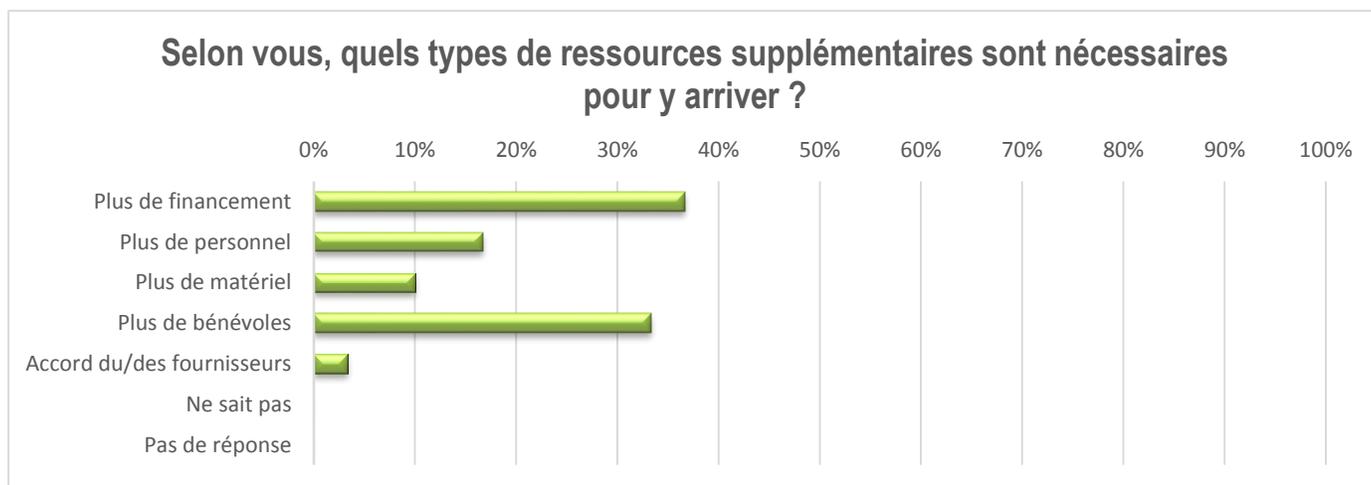
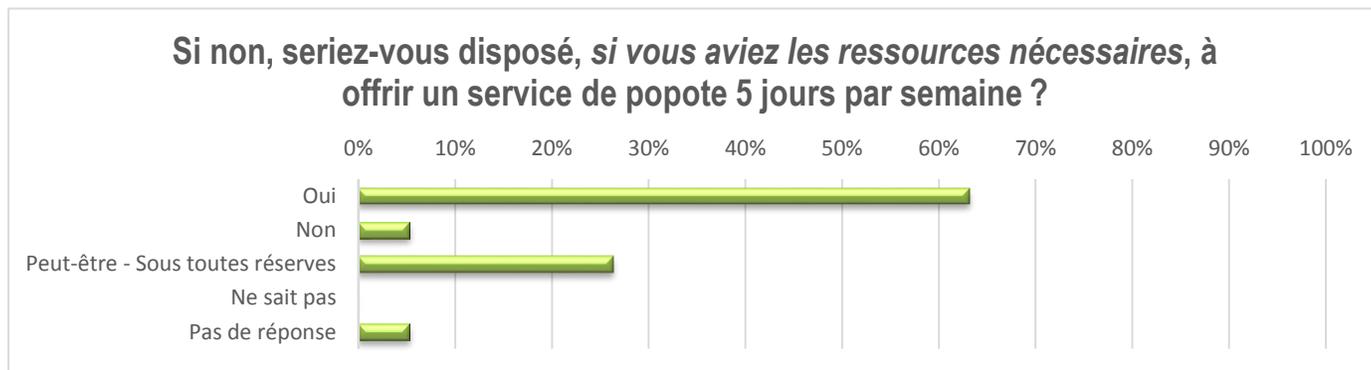
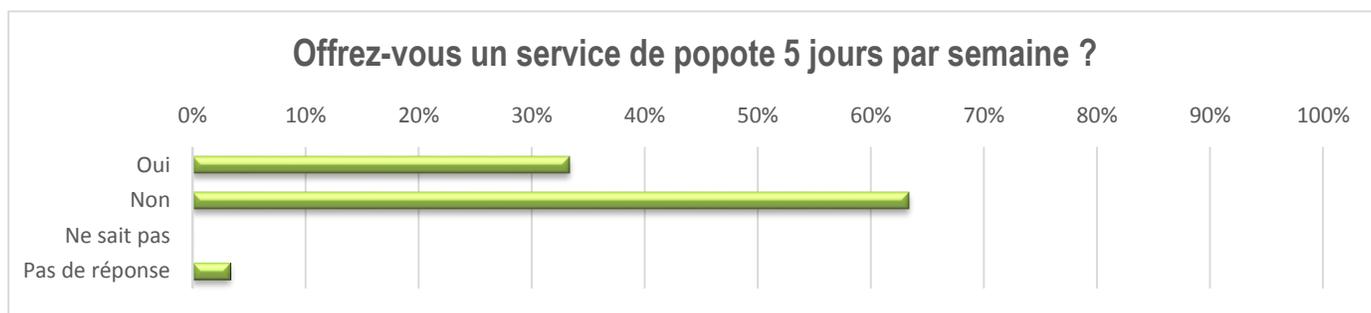
## ANNEXE 2

### QUESTIONNAIRE SUR LE LIVRE BLANC DE L'ASSURANCE AUTONOMIE

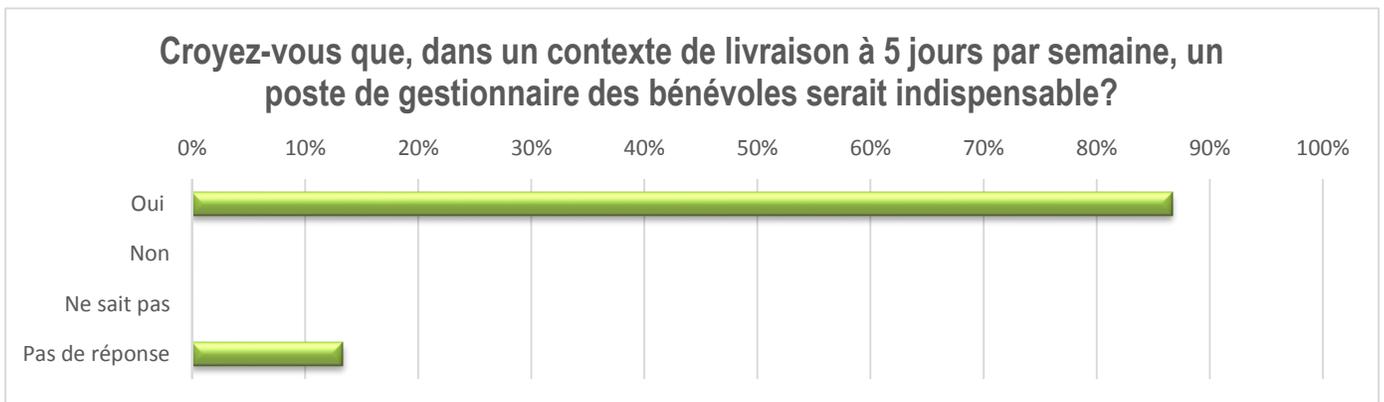
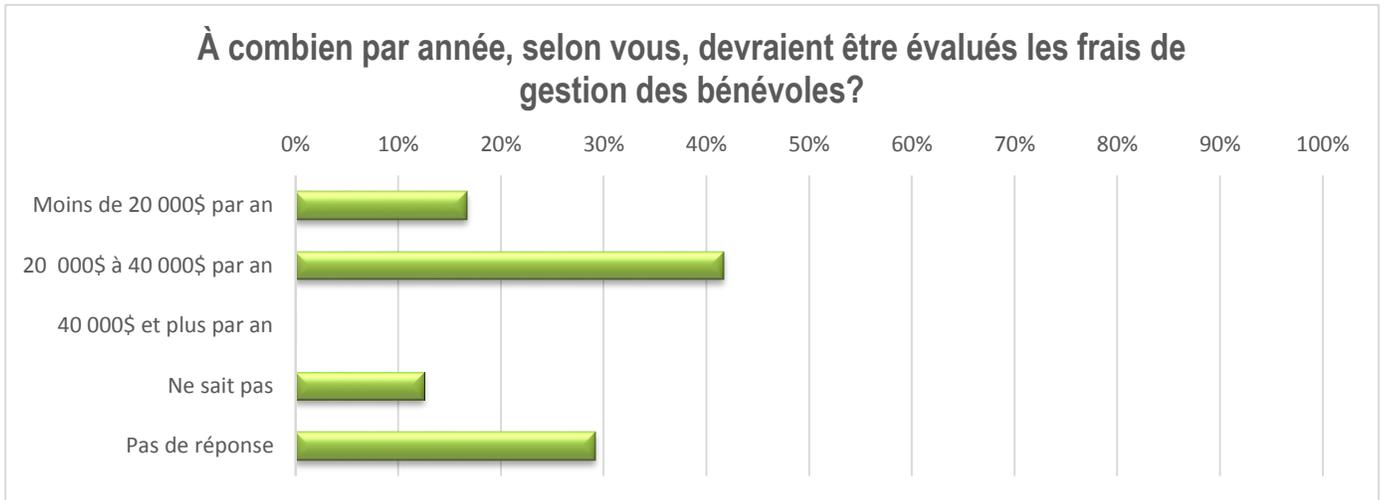
Bien que la période était peu propice à une grande réponse, sur 127 envois, 30 questionnaires ont été retournés, dûment complétés. Ces questionnaires provenant de partout au Québec et de tout type de popote, nous considérons que les résultats de cette étude sont représentatifs de la réalité des popotes roulantes au Québec.

#### Réponses au questionnaire

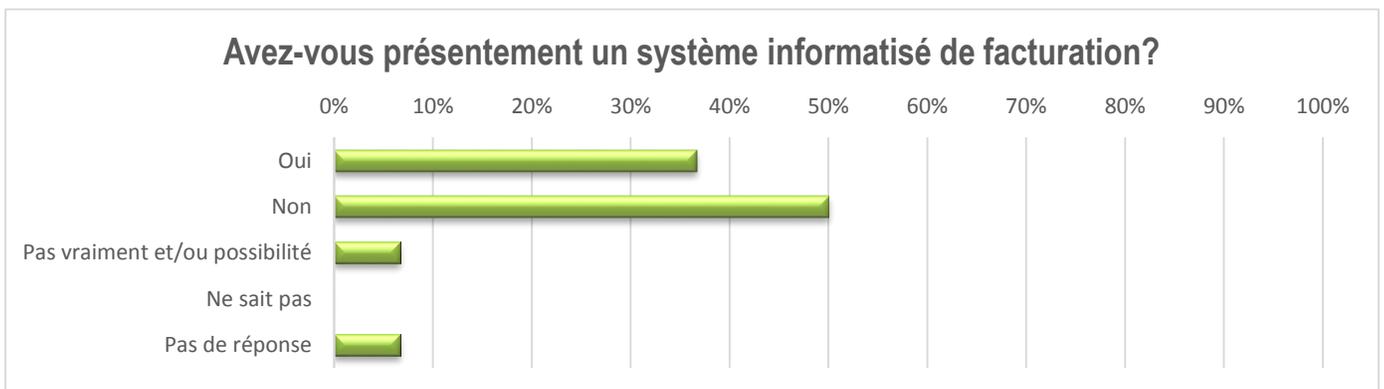
##### Réponse à la demande



## Gestion des bénévoles

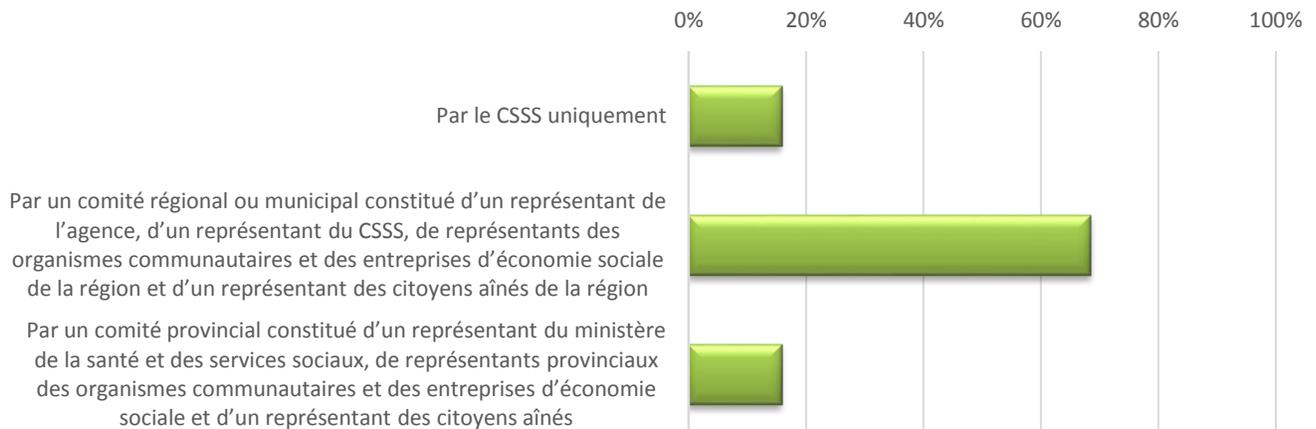


## Facturation

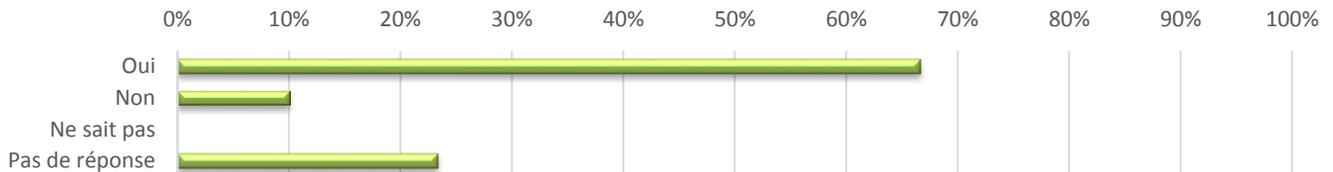


### Assignation des prestataires

**Comment, selon vous, s'il y a des ententes de services avec les CSSS, ces ententes devraient être négociées, gérées et contrôlées?**

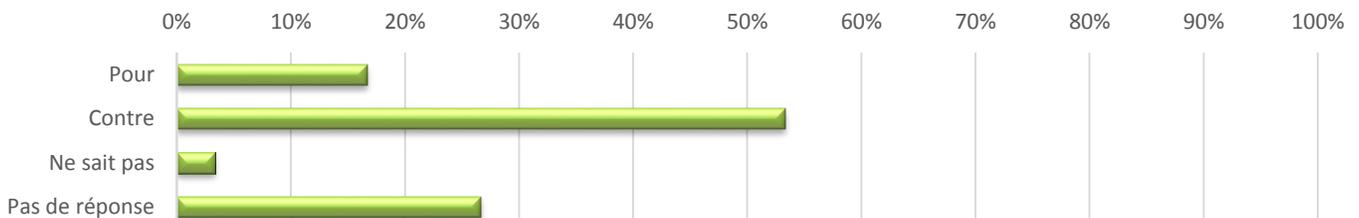


**Est-ce que, selon vous, des chasse-gardées devraient être respectées, par spécialité de services offert? Selon vous, est-ce qu'un nouveau prestataire ne devrait être approuvé que s'il ne dédouble pas les services existants?**

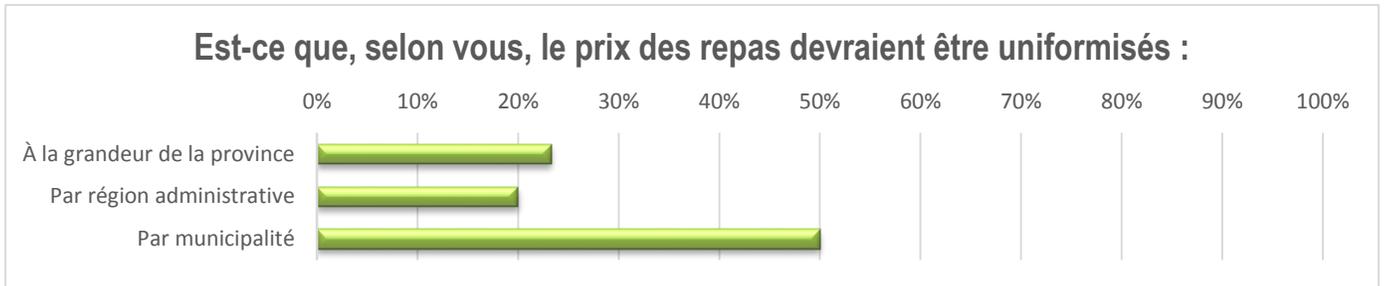


### EÉSAD vs popotes roulantes

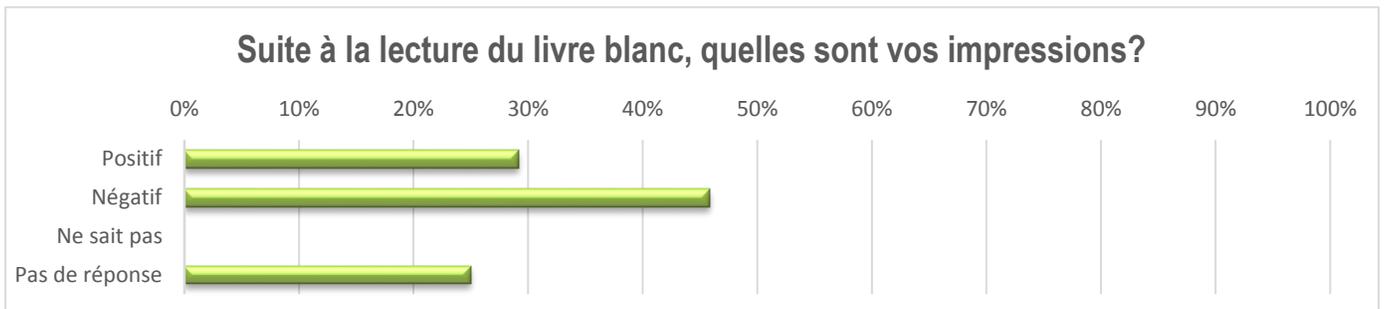
**Que pensez-vous de l'éventualité que des EÉSAD puissent préparer des repas à domicile, et même en effectuer la livraison?**



## Coût des repas



## Commentaires sur le livre blanc de l'assurance autonomie



## ANNEXE 3

### LETTRES D'APPUI



Montréal le 31 octobre 2013

Commission de la santé et des services sociaux  
Comité pour les consultations particulières sur le livre blanc sur la création d'une assurance  
autonomie  
Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3e étage, bureau 3.18  
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet** : Appui au Regroupement des popotes roulantes  
Mémoire sur le livre blanc de l'assurance autonomie

Monsieur, Madame,

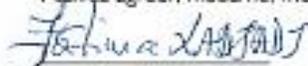
L'Association l'amitié n'a pas d'âge a pris connaissance du livre blanc sur l'assurance autonomie, ainsi que du mémoire rédigé par le Regroupement des popotes roulantes.

Nous appuyons le mémoire déposé lors des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : L'AUTONOMIE POUR TOUS, livre blanc sur la création d'une assurance autonomie.

Eu égard à la nature des services rendus par les popotes roulantes, nous souhaiterions que les 12 recommandations formulées dans le mémoire présenté par le Regroupement des popotes roulantes soient prises en considération dans la rédaction du document final de l'Assurance autonomie.

Nous espérons que ce mémoire soit lu avec attention par les instances décisionnelles parce qu'il reflète bien la réalité aux multiples facettes des popotes roulantes du Québec, leur désir de contribuer au vaste projet de l'assurance autonomie et surtout de faire mieux et plus pour les bénéficiaires du service des popotes roulantes. Aussi, nous sommes persuadés du bien-fondé de la démarche du Regroupement des popotes roulantes et espérons que vous y porterez une attention particulière.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Fatima Ladjadj, directrice

1474, rue Fleury Est, Montréal (Québec) H2C 1S1 – Téléphone : 514 382-0310  
Site Internet : [www.amitieage.org](http://www.amitieage.org) – Courriel : [info@amitieage.org](mailto:info@amitieage.org)



Montréal, le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2013

Commission de la santé et des services sociaux  
Comité pour les consultations particulières sur le livre blanc sur la création d'une assurance autonomie  
Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3e étage, bureau 3.18  
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet: Appui au mémoire du Regroupement des popotes roulantes

Monsieur, Madame,

PRÉSÂGES a pris connaissance du livre blanc sur l'assurance autonomie, ainsi que du mémoire rédigé par le Regroupement des popotes roulantes. Nous appuyons le mémoire déposé lors des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : L'AUTONOMIE POUR TOUS livre blanc sur la création d'une assurance autonomie.

Nous accueillons favorablement l'idée d'une assurance autonomie. Nous appuyons les recommandations faites au nom de l'ensemble de ses membres par le Regroupement des popotes roulantes. De part la nature de leurs activités, ces dernières se sentent directement interpellées par le projet d'une assurance autonomie. Comme mentionné dans le mémoire du Regroupement, les popotes roulantes sont un service essentiel au cœur des communautés engagées auprès de leurs aînés. Le mémoire déposé par le Regroupement reflète bien les multiples facettes de la réalité des popotes roulantes du Québec et leur désir de contribuer au projet de l'assurance autonomie, et ce, en tant que véritables partenaires.

Nous espérons que vous porterez attention à ce mémoire et le prendrai en considération lors du déploiement de l'assurance autonomie.

La présidente-directrice générale.



Nicole Ouellet